

Balade touristique automnale

Le 20 Septembre 2026
La route des Moulins Sarthois

Samedi : Accueil au camping de Neuville sur Sarthe (72)

A partir de 17h une équipe du RMS vous accueillera au camping.
Cout de l'emplacement : reste à définir, en plus de votre inscription sera directement à régler à votre arrivée à Jean-Pierre ou Anthony.

Le Dimanche :

- à partir de 7h00 : Accueil parking à côté du Camping
- à partir de 8h00 : café et brioche à l'entrée du Camping
- 9h00 précise : Départ balade du matin
- 10h30 : Pause casse-croûte
- 12h30 : Déjeuner à Neuville/Sarthe (72)
- 15h00 : Départ balade de l'après midi
- 15h30 : Visite d'un moulin/barrage
- 16h45 : Arrivée et verre de l'amitié au camping de Neuville (72)



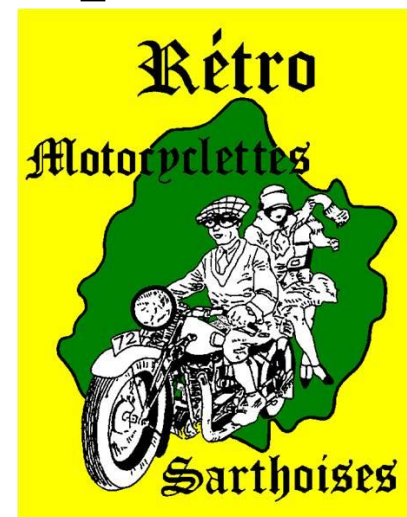
LE RÉTRO MOTOCYCLETTES SARTHOISES.

organise sa :

Balade touristique automnale

**Pour motos anciennes
antérieures à 1965**

Le 20 Septembre 2026



www.clubrms.fr

Réservation et Renseignement :
Nicolas LETOURMY au 06 30 26 97 96

conducteur

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Email : Tél :

Club représenté :

Assurance : N° de Contrat :

N° tél. de la personne à prévenir en cas d'incident :

Machine engagée :

Marque : Type :

Année : Cylindrée :

Carrosserie : ☐ solo ☐ side-car ☐ tricycle ☐ triporteur

Je serai là dès le samedi soir ☐ OUI ☐ NON

Engagement :

Pilote : 33 euros x Pers =

Accompagnateur : 29 euros x Pers =

Enfant (- 15 ans) : 15 euros x Pers =

Total :

Adhérent RMS :

Pilote ou accompagnateur : 29 euros x Pers =

Enfant (- 15 ans) : 15 euros x Pers =

Total :

REGLEMENT

- **Il est demandé à chaque participant de joindre à son inscription, le règlement de la journée, signé.**
- Les participants à cette balade devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route : être titulaire du permis de conduire en vigueur, d'avoir sur eux la carte grise du véhicule utilisé le jour de cette randonnée ainsi que l'assurance de ce véhicule. La signature de ce règlement vaut respect des réglementations attachées à l'usage des motocyclettes en France.
- Si le participant change de véhicule le jour de la balade, il lui est demandé de prévenir l'organisation de ce changement.
- Seront autorisés pour cette balade les véhicules deux roues, tricycles, triporteurs, side-cars à caractère ancien antérieurs à 1965.
- Les participants à cette balade doivent s'assurer pour leur véhicule, pour eux et leurs passagers. L'arrimage de leur véhicule sur l'un des véhicules d'assistance mis à disposition par les organisateurs sera de l'entière responsabilité du participant.
- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeure ou de sécurité.
- Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement de la journée.
- Aucune inscription ne sera prise sur place.
- J'autorise le Rétro Motocyclettes Sarthoises à exploiter toute(s) image(s) me concernant réalisée(s) lors de cette balade.
- Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.

Faire précéder la signature de la mention : « Lu et Approuvé »

A.....Le.....Signature du conducteur

IMPORTANT:

Votre bulletin d'engagement et votre règlement par chèque à l'ordre du " Rétro Motocyclettes Sarthoises " sont à retourner avant le **06 Septembre 2026** et à envoyer à M. Anthony Devaux-Beldent 10 Rue du Manège 72220 Ecommoy

Ou règlement par virement bancaire :

Mettre dans l'intitulé du virement : « votre Nom + balade RMS »

IBAN : FR76 1548 9048 0400 0269 8834 061 BIC : CMCIFR2A

Et envoi de votre bulletin **signé** à l'adresse mail suivante : devaux.anthony@bbox.fr